

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	28 juin 2019
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	59
N° identifiant	2019-0319

Titre	Attribution de subventions aux associations de Grand Poitiers dans le cadre de l'organisation d'une manifestation au Parc des Expositions de Grand Poitiers
-------	---

Rapporteur(s)	M. Michel FRANÇOIS
Date de la convocation	24/05/2019

PJ.	Tableau de subventions Convention financière Emmaüs
-----	--

Membres en exercice	91	
Quorum		

Présents	53	<p>M. Alain CLAEYS - Président</p> <p>M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. François BLANCHARD - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE -</p> <p>Membres du bureau</p> <p>M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLÈRE - Mme Martine BATAILLE - Mme Coralie BREUILLÉ - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Gérard DELIS - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Yves JEAN - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - M. Claude LITT - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Édouard ROBLOT - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUX - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET les conseillers communautaires</p> <p>M. Vincent THOMASSIN - M. Christian GIRARD les conseillers communautaires suppléants</p>
----------	----	--

Absents	22	<p>M. Jérôme NEVEUX - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY Membres du bureau</p> <p>M. Joël BIZARD - M. Patrick BOUFFARD - Mme Ghislaine BRINGER - M. Olivier BROSSARD - M. Jean-Michel CHOISY - M. Dominique ÉLOY - Mme Catherine FORESTIER - M. Jean-François JOLIVET - Mme Véronique LEY - M. Maguy LUMINEAU - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Christian RICHARD - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - M. Aurélien TRICOT - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires</p>
---------	----	---

Mandats	16	Mandants	Mandataires
		M. Gérald BLANCHARD	M. Édouard ROBLOT
		M. Jean-Daniel BLUSSEAU	M. El Mustapha BELGSIR
		Mme Nicole BORDES	Mme Coralie BREUILLÉ
		M. Jacky CHAUVIN	Mme Florence JARDIN
		Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT	M. Sylvain POTHIER-LEROUX
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Eliane ROUSSEAU
		M. Claude FOUCHER	M. Gérard DELIS
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. Alain CLAEYS
		M. René GIBAULT	M. Gérard HERBERT
		Mme Diane GUÉRINEAU	Mme Francette MORCEAU
		M. Abderrazak HALLOUMI	M. Michel BERTHIER
		M. Jean-Luc MAERTEN	M. Dominique BROCAS
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Jean-Louis CHARDONNEAU
		M. Gilles MORISSEAU	M. Olivier KIRCH
		M. Christian PETIT	M. Francis CHALARD
		Mme Marie-Dolorès PROST	Mme Jacqueline DAIGRE

Observations	L'ordre de passage des délibérations : 1 à 33, 131, 135 à 136, 110 à 117, 119, 120, 123 à 130, 102 à 109, 92 à 94, 133, 95 à 101, 67 à 91, 54 à 66, 132, 46 à 53, 34 à 45 et 122. Les 118, 121 et 134 sont retirées.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	02-Commission attractivité
------------------------------------	----------------------------

Service référent	Direction Générale Attractivité - Développement économique Direction Entreprises - Tourisme - Agriculture
------------------	--

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, plusieurs associations de Grand Poitiers ont sollicité une subvention pour un montant global de 36 936 euros. Les éléments relatifs à leur subventionnement sont détaillés dans le tableau de présentation ci-joint.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- de donner votre accord sur l'attribution des subventions et d'imputer la dépense correspondante, conformément au tableau annexé
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

POUR	69	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE	Adopté
------------------	--------

Affichée le	5 juillet 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Impossible de recupérer le libellé

Développement des entreprises, **Subventions proposées au vote du Conseil Communautaire du 28 juin 2019**
du tourisme et de l'agriculture

2019-0319

		Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL exercice N	Direction instructrice Imputation budgétaire Période d'attribution pour la structure
		Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers				
ASSOCIATION CANINE DU POITOU		7 776 €	398 €			7 776 €	7 776 €	
499 896 678 00020	FR7619406000200003673011157							
DEMANDE : 7 776 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	L'association Canine du Poitou organise son Exposition Canine annuelle les 19 et 20 octobre 2019 au Parc des Expositions de Poitiers. Seront réunis à cette occasion des éleveurs, des particuliers propriétaires de chiens qui présenteront une sélection des meilleurs sujets de chaque race. Le budget prévisionnel de la manifestation est estimé à 80 954 € dont 26 504€ sont liés à la facturation du Parc des Expositions. L'association sollicite une subvention de 7776 € pour couvrir une partie des frais de la location des Arènes.					7 776 €		Développement des entreprises, du tourisme et de l'agriculture 0/90/6574/2200/2019 2019 00001776
ASSOCIATION EMMAÜS POITIERS-FONDATEUR ABBE PIERRE		29 160 €	824 €	60 480 €	36 936 €	29 160 €	66 096 €	
314 135 690 00019	FR7618707007100912184373563							
DEMANDE : 29 160 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	L'association Emmaüs Poitiers développe des actions de solidarités partagées dans le but de lutter contre les injustices sociales, et les diverses formes d'exclusion. Les deux manifestations qui sont organisées chaque année en mars et en septembre procurent 30% des ressources de la Communauté Emmaüs Poitiers. La prochaine Braderie Emmaüs aura lieu du 27 au 29 septembre 2019 aux arènes du Parc des Expositions de Poitiers où sont attendus près de 30 000 visiteurs. La demande de subvention a pour but de couvrir une grande partie des charges liées à la location du Parc des Expositions de Poitiers.					29 160 €		Développement des entreprises, du tourisme et de l'agriculture 0/90/6574/2200/2019 2019 00001772

CONVENTION FINANCIERE 2019

ASSOCIATION EMMAÜS POITIERS-FONDATEUR ABBE PIERRE

2019-0319

Entre d'une part,

Grand Poitiers Communauté urbaine inscrite au SIRET sous le numéro 20006985400012, représentée par son Président, Monsieur Alain CLAEYS ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2019,

Et d'autre part,

La structure dénommée ASSOCIATION EMMAÜS POITIERS-FONDATEUR ABBE PIERRE inscrite au SIRET sous le numéro 31413569000019, dont le siège social se situe à LA MATAUDERIE, 86240 LIGUGE, représentée par son président Monsieur Philippe MOUROUX,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La structure dénommée « ASSOCIATION EMMAÜS POITIERS-FONDATEUR ABBE PIERRE » a pour objet de mettre en œuvre les orientations d'Emmaüs International, d'Emmaüs Europe et d'Emmaüs France dans l'esprit du Manifeste Universel d'Emmaüs. Elle développe des actions de solidarités partagées dans le but de lutter contre les injustices sociales, et les diverses formes d'exclusion, notamment par l'accueil des compagnes et des compagnons.

Les compagnes et compagnons sont des personnes qui vivent en communauté et qui participent aux activités d'économie solidaire ainsi que prévu à l'article L.265-1 du code de l'action sociale et des familles (Personnes accueillies dans des organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires).

La présente convention définit les conditions financières par lesquelles Grand Poitiers souhaite soutenir la structure, dans le cadre de sa politique.

ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, Grand Poitiers s'engage à apporter à la structure son soutien décrit dans le tableau suivant :

Direction instructrice	Description	Montant
Développement des entreprises, du tourisme et de l'agriculture 00001772	L'association Emmaüs Poitiers développe des actions de solidarités partagées dans le but de lutter contre les injustices sociales, et les diverses formes d'exclusion. Les deux manifestations qui sont organisées chaque année en mars et en septembre procurent 30% des ressources de la Communauté Emmaüs Poitiers. La prochaine Braderie Emmaüs aura lieu du 27 au 29 septembre 2019 aux arènes du Parc des Expositions de Poitiers où sont attendus près de 30 000 visiteurs. La demande de subvention a pour but de couvrir une grande partie des charges liées à la location du Parc des Expositions de Poitiers.	29 160 €

Compte tenu d'une première attribution de 36 936 € par la délibération 2018-0649 du Conseil Communautaire en date du 7 décembre 2018 concernant la manifestation organisée du 29 au 31 mars 2019, cette nouvelle attribution d'un montant de 29 160 € porterait l'aide maximale de Grand Poitiers à 66 096 € au titre de l'exercice budgétaire 2019.

L'aide de Grand Poitiers peut faire l'objet de plusieurs versements. Grand Poitiers se réserve le droit de diminuer le montant de la subvention en fonction de la réalisation effective des objectifs.

Parallèlement, pour l'exercice n-1, la structure a bénéficié de 824 € de subvention indirectes au titre de la Ville de Poitiers et de 60 480 € par Grand Poitiers.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS À FOURNIR

La structure s'engage à transmettre le plus rapidement possible à Grand Poitiers une copie certifiée du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1 ainsi que le budget prévisionnel N+1, et de saisir ces éléments dans l'espace des aides. Par ailleurs, Grand Poitiers se réserve le droit d'exiger tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

En dehors des subventions de fonctionnement, la structure devra transmettre à la direction référente un compte rendu financier (*modèle Cerfa 15059*01*) et/ou les justificatifs qui attestent de la conformité des dépenses destinées à l'objet de l'aide, dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Ce délai pourra être révisé unilatéralement, à la demande de la communauté urbaine ou lorsqu'un partenaire financier au titre de la mise en œuvre d'un programme de politique publique l'exige.

ARTICLE 4 - VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2019. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 5 - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de la structure,
- au cas où l'activité réelle de la structure serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée,
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers, le

Michel FRANCOIS

Pour le Président, le Délégué du président

Philippe MOUROUX

Le Président de la structure,